

**M. Winch:** Je crois, pour ma part, que la nouvelle politique s'écarte dangereusement de cette marche progressive, entreprise en 1941, vers l'établissement de normes nationales minimums. Elle fera vraisemblablement renaître les complications, le double emploi et l'im-péritie dans le camp de l'imposition. Pour utiliser une expression dont on s'est servi au moment de la conférence fédérale-provinciale, pareille politique signifie un retour à la jungle fiscale de 1930.

Monsieur l'Orateur, je tiens à protester énergiquement contre l'idée non seulement d'inviter les provinces, mais aussi de réclamer qu'elles prélèvent elles-mêmes leurs impôts sur le revenu, car je la trouve grosse de dangers. Il nous faut reconnaître que sans une direction bien nette d'Ottawa, nous risquons fort, comme je l'ai dit déjà, de retomber dans le maquis fiscal des années 30. La conséquence la plus importante, du point de vue du gouvernement fédéral, c'est qu'il y perdrait son dernier vestige de maîtrise de l'emploi de l'impôt sur le revenu, considéré comme moyen de lutte contre le chômage et comme stimulant de l'expansion économique. Je ne vois dans cette proposition que le signe avant-coureur d'un abandon total des provinces et des particuliers à leurs propres moyens.

Tout ce que nous avons à faire, c'est de nous reporter aux conférences d'octobre dernier et aux éditoriaux qu'elles ont inspirés. J'aimerais revenir sur plusieurs d'entre eux. Dans le *Citizen* d'Ottawa du 26 octobre 1960, on lisait un article intitulé «Les propositions fiscales de Diefenbaker renversent les premiers ministres».

Le *Leader Post* du 26 octobre 1960 publiait un article intitulé «La Saskatchewan s'opposera aux propositions fiscales». Voici un passage de cet article:

Le premier ministre T. C. Douglas a dit que la proposition du premier ministre Diefenbaker visant à mettre fin aux conventions de location de domaines fiscaux est une abdication devant les provinces riches et une trahison absolue des autres.

Le *Star* de Toronto du 27 octobre 1960 publiait un article sous le titre «Le premier ministre offre de retourner au maquis fiscal». Qu'il me soit permis d'en citer deux paragraphes:

Le premier ministre propose de mettre fin aux présentes conventions de location de domaines fiscaux et de laisser les provinces percevoir leurs propres impôts sur le revenu, sur les sociétés et sur les biens transmis par décès.

Ce serait faire deux pas en arrière. Ce serait en somme revenir au fouillis fiscal des années 30 et une telle décision pourrait bien engendrer la désunion nationale, en dressant les provinces l'une contre l'autre.

J'aimerais également me reporter à une déclaration du premier ministre du Québec, dont il est fait rapport dans la *Gazette* de Montréal, du 27 octobre 1960, dans un article

intitulé «Lesage s'oppose à la proposition». Dans le même numéro de ce journal figurait également un article d'Arthur Blakely, intitulé «Le premier ministre du Québec rejette la proposition de Diefenbaker».

Le dernier article que je voudrais signaler, afin de donner une idée générale des éditoriaux de l'époque, figurait dans le *Star* de Toronto, du 27 octobre 1960, et était signé John Bird, membre très éminent de notre tribune de la presse; cet article s'intitulait: «Dief nous fait reculer de 20 ans». Cet article renferme notamment le passage suivant:

Les propositions du premier ministre Diefenbaker, visant à mettre fin aux accords sur la location des domaines fiscaux, nous faisant ainsi reculer de 20 ans, ont en fait incité toutes les provinces à s'y opposer.

Monsieur l'Orateur, je tiens à exposer combien la question des relations et des conventions fédérales-provinciales en matière d'impôt me préoccupe, surtout après ce qu'on trouve à ce sujet dans l'exposé budgétaire du ministre et que voici (page 6892 du *hansard* du 20 juin 1961):

En résumé, on a proposé que les provinces reprennent leurs droits et leurs responsabilités constitutionnels d'imposer des taxes et de modifier leurs prélèvements d'impôt à leur gré.

C'est la phrase-clé de la déclaration du ministre; il veut rétrocéder aux provinces leurs droits et leurs responsabilités constitutionnels. D'après moi, c'est tout à fait différent et juste l'inverse, si je me souviens bien, des déclarations que le premier ministre a faites, pendant la campagne électorale de 1957, dans un discours qu'il a prononcé au Massey-Hall; il avait déclaré, en effet, que les provinces et les municipalités ne pouvaient assumer les responsabilités que leur confère la constitution. Quelque éminents qu'aient été les Pères de la Confédération et quelque juste qu'ait été leur raisonnement, ils ne pouvaient se faire une idée de ce que le Canada deviendrait plus tard, de l'accroissement de la responsabilité incombant au gouvernement, des responsabilités nouvelles qu'auraient à assumer les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, sous un régime comme celui que le ministre des Finances propose. Les Pères de la Confédération ne se doutaient pas de l'évolution de la démocratie canadienne, où les gens exigent du gouvernement comme un droit des services sanitaires, des pensions de vieillesse, des allocations aux mères nécessiteuses, des allocations familiales et une assurance-chômage.

Je dis que la proposition du gouvernement en matière de relations fiscales fédérales-provinciales, comportant une remise en vigueur des articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui portent sur la propriété et les droits civils, c'est-à-dire, en somme,